

Tarif de reprise pour l'énergie renouvelable injectée sur le réseau électrique

Tarifs, TVA 8.1 % incluse

Tarif	Montant ct/kWh	
Période	Tarifs de reprise sans garantie d'origine	Tarifs de reprise avec garantie d'origine
1 ^{er} trimestre	13.80	14.30
2 ^{ème} trimestre	12.51	13.01
3 ^{ème} trimestre	12.99	13.49
4 ^{ème} trimestre	13.41	13.91

Tarifs adoptés par la Municipalité de la Ville de Pully le 4 décembre 2024

Applicables au taux de TVA indiqué dès le 1er janvier 2025

Pour les installations dont la puissance est inférieure ou égale à 100 kVa.

Les garanties d'origine sont des plus-value écologiques qui garantissent la provenance et le moyen de production de l'énergie. Afin d'en bénéficier, l'installation doit être certifiée.